



HAL
open science

Le Canal du Midi au 17^e siècle :

Jean-Guy Degos, Christian Prat Dit Hauret

► **To cite this version:**

Jean-Guy Degos, Christian Prat Dit Hauret. Le Canal du Midi au 17^e siècle :. Journées d'Histoire de la Comptabilité et du Management, 2010, France. halshs-00465825

HAL Id: halshs-00465825

<https://shs.hal.science/halshs-00465825v1>

Submitted on 22 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Canal du Midi au 17^e siècle : Lacunes comptables et innovations financières

Jean-Guy DEGOS
jgdegos@wanadoo.fr

Christian PRAT dit HAURET
pradit@club-internet.fr

ERCCI, IAE Université Montesquieu - Bordeaux IV
Pôle universitaire des sciences de gestion
35, avenue Abadie 33072 Bordeaux (France)

Le Canal du Midi au 17^e siècle : Lacunes comptables et innovations financières

Résumé

Pierre-Paul Riquet fit construire au 17^e siècle le canal royal du Languedoc, qui devint ensuite le canal du Midi. En son temps, ce fut le projet européen le plus important. Inspiré par d'autres modèles de canaux construits depuis l'Antiquité, il servit de modèle ou d'exemples à beaucoup d'autres. Pour construire leur canal, Riquet et ses collaborateurs choisirent une approche systémique et surent concilier l'aspect global et les détails techniques du projet. Le financement du canal ne doit pas surprendre les investisseurs modernes : apports de capitaux propres, financement par des capitaux publics (le Roi) et privés, emprunts et recours à l'impôt ne sont pas faits pour surprendre les comptables et les financiers contemporains. Enfin, toutes les archives du canal ont été conservées, et on peut étudier non seulement ses détails techniques, mais encore sa comptabilité au jour le jour.

Mots-Clés

Canal du Midi - Canal des deux mers - Colbert - Comptabilité de trésorerie - Gestion de projet - Investissements - Pierre-Paul Riquet - Politique sociale - 17^e siècle

The Canal du Midi at the 17th century: Accounting gaps and financial innovations

Abstract:

Pierre-Paul Riquet build the Royal waterway of Languedoc at the 17th century, waterway became then the Canal du Midi. In its time, it was the most significant European project. Inspired by other models of waterways built since Antiquity, it was used as model or example with much of others. To build their channel, Riquet and its collaborators chose a systemic approach and could reconcile the total aspect and the technical details of the project. The financing of the project should not surprise the modern investors: contributions of owners' equity, financing by public capital (the King) and private, loans and taxes are not made to surprise the contemporary accountants and the credit men. Lastly, all the archives of the channel were preserved, and we can study neither his technical details, but nor his accounting books day by day.

Key words:

Canal du Midi - Canal of the Two Seas - Colbert - Cash Accounting - Project Management - Investments - Pierre-Paul Riquet - Labor process - 17th century

Introduction

Depuis que l'on sait que l'ensemble des mers et des océans interconnectés de notre planète est un système unique et complexe, on a essayé de modifier la géographie de certaines régions de la terre, raccourcir les grandes routes millénaires, essentiellement pour des raisons commerciales ou politiques. Dans le destin des peuples deux choses sont presque impossibles à modifier : leur histoire, car elle concerne leur passé et on ne peut que le réécrire artificiellement (Leontief, 1963) et leur géographie qui est la seule donnée stratégique presque immuable. Mais dans certains cas exceptionnels, où les montagnes ne sont pas trop difficiles à déplacer et où les fleuves ne sont pas trop difficiles à détourner ou à assécher, l'homme peut modifier la géographie. On a pensé à irriguer le Sahara, à dessaler l'eau de toutes les mers, à percer des canaux ou des tunnels. Tous les projets, même les plus insensés, ne sont pas impossibles à réaliser. Dans le domaine de la construction des canaux, de nombreux cas montrent que la fin ne peut pas faire abstraction des moyens mais que si on fait l'effort d'investir les moyens adéquats, l'atteinte de la fin est possible. Quelques articles historiques ont déjà étudié le cas des canaux de Suez et de Panama, le premier, fondé sur des principes préindustriels a été une réussite totale, le second, pourtant bénéficiaire de processus industriels élaborés et d'ingénieurs de génie (G. Eiffel, P. Bunau-Varilla), l'a été beaucoup moins. Mais la première compagnie universelle du Canal de Panama, tenue en échec par des manœuvres financières et politiques a été transformée en entreprise florissante par les Américains qui ont pris la relève des français. Avant Suez qui fut un large succès pour Ferdinand de Lesseps, et Panama qui lui apporta un échec retentissant, un premier canal français défia le bon sens et la mesure, et sa construction, archaïque mais objet d'un acharnement titanesque, sans aucune mécanisation, fut un succès. Ces trois canaux ont été construits dans des espaces géographiques très divers : il y a peu d'éléments physiques communs entre le Sud de la France montagneux, accidenté à l'hydrographie irrégulière, avec une ligne de partage des eaux et un climat tempéré, l'Égypte désertique où domine le sable et le Panama équatorial, royaume de la pluie, du vent et des tempêtes la plus grande partie de l'année. Robert Coureau (1932) et André Siegfried (1940) ont analysé de manière pertinente les deux grands projets de Suez et Panama. Après nos études de ces deux canaux, nous avons voulu analyser le cas du Canal du Midi. Dans *L'économie du risque* (Chadeau, 1988) l'auteur qualifie Ferdinand de Lesseps de "professionnel de l'amateurisme". Le constructeur du canal du Midi, Pierre Paul Riquet,

Baron de Bonrepos était un pur amateur, mais un amateur aux vues pénétrantes qui a su choisir ses collaborateurs, son soutien logistique et qui a donné la priorité aux aspects systémiques du projet de canal par rapport aux réflexions analytiques étroites¹.

1 - Aspects méthodologiques de la recherche

Comme sources primaires, nous avons utilisé les documents déposés aux Archives du canal du Midi². Ce service dépend de la direction des Voies Navigables de France (VNF), dans la ville de Toulouse (Haute Garonne). Les archives sont classées en 3 séries : le fonds ancien est divisé en liasses (files) regroupées par thèmes : 26 thèmes regroupent 906 liasses. Par exemple le premier thème "Construction du canal" regroupe les 62 premières liasses, dont nous donnons les titres *supra* et ces 62 dossiers traitent de l'origine du canal, des édits de construction, de l'adjudication des travaux, de l'organisation du travail, des salaires, de l'approvisionnement des matériaux, de la correspondance entre Paul Riquet et Jean-Baptiste Colbert, Contrôleur général des finances puis Secrétaire d'Etat de la maison du roi et Secrétaire d'Etat à la marine de tous les éléments strictement techniques, etc. La seconde série d'archives concerne la comptabilité des origines du canal jusqu'en : c'est une comptabilité de trésorerie, portant essentiellement sur des opérations d'investissement et d'exploitation de forme archaïque (recettes et dépenses) Elle comporte les dossiers numérotés 910 (pièces justificatives du sieur Borel du 28 mai 1664 au 14 avril 1665) à 1197, de l'année 1665 précédant la construction du canal, jusqu'à l'année fin 1684. La troisième série d'archives, comptables et statistiques, enregistre la comptabilité de la navigation accélérée du canal, service qui fut actif jusqu'au développement des chemins de fer (1830-1848) ; cette troisième série 40 boîtes de dossiers non classés. A l'intérieur de chaque boîte sont conservés les bordereaux récapitulatifs mensuels et annuels et les recettes générées et, souvent, les lettres de voiture fluviales justifiant les recettes et indiquant la nature des produits transportés³. Nous avons utilisé les documents officiels déposés aux archives du canal, tels que l'acte appelé *Edict du Roy, pour la construction d'un canal de communication des Deux Mers, Océane et Méditerranée, pour le bien du commerce*

¹ Le rapprochement entre Ferdinand de Lesseps et Pierre-Paul Riquet est très intéressant puisqu'un ouvrage collectif de 1867, publié à Paris chez l'éditeur Guillaumin, soutient la thèse que le canal du Midi a une fonction complémentaire à celle du Canal de Suez. Cf. bibliographie.

² **Les auteurs remercient bien vivement le conservateur des Archives du canal du Midi, M. Samuel Vannier, pour sa disponibilité, pour sa patience et pour sa compétence.**

³ Nous n'utiliserons pas ces archives du service accéléré qui ne sont pas à proprement parler des documents comptables.

(1667, imprimerie Rellier, Toulouse), l'acte relatif au *Procès-verbal du bornage du Canal de Languedoc* (1784, imprimerie Jean Martel, Montpellier) et l'inventaire très détaillé : *Recueil des lois, décrets, ordonnances, décisions et arrêtés relatifs aux actions du Canal du Midi, au profit des héritiers de Riquet de Caraman*, (1852, imprimerie Le Normant, Paris). Nous avons également utilisé quelques sources secondaires, comme la lettre de Mr Barillon Damincourt, contenant la relation et la description des travaux pour la communication des deux mers (Camusat, 1672, imprimerie Louis Froidour. Toulouse) ou comme les ouvrages de Delalande *Des Canaux de Navigation et spécialement des Canaux du Languedoc* (1778), du général de division Andreossy *Histoire du Canal du Midi connu précédemment sous le nom de Canal du Languedoc* (1799, 1800, 1804), Maistre *Le Canal des Deux Mers - Canal Royal en Languedoc 1666-1810* (1968). Un dernier problème est celui de la monnaie : les archives sont parfois rédigées en livres, sols et deniers et parfois en francs. La naissance officielle du franc date de 1360, par une ordonnance du 5 décembre 1360 par Jean II le Bon, prise à Compiègne, après quatre années de captivité à Londres, après la bataille de Poitiers contre les Anglais. Ce franc, représentant un denier d'or fin est appelé franc-or. Bien plus tard, la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795) donne naissance au nouveau franc-or, dans la logique républicaine qui a aboli les anciennes mesures physiques pour les remplacer par le mètre, le litre ou le gramme. Son adoption précède de peu la faillite des assignats (Système de Law). Le franc est alors une monnaie dévaluée, mais il remplace la livre (1 franc = 1 livre) sans manipulation monétaire. Le franc deviendra une monnaie forte avec le "franc germinal" de la loi du 7 germinal an XI (23 mars 1803), qui définit sa valeur par référence à l'argent et à l'or. Donc pour interpréter les tableaux monétaires des archives du canal du Midi, où il y a des livres et des francs, il faut considérer la parité "approximative" entre les deux.

2 - Le père fondateur du canal du Midi : Pierre-Paul Riquet

Pierre-Paul Riquet fut un des grands bâtisseurs de l'histoire de France. Né à Béziers, probablement le 29 juin 1609⁴, Pierre-Paul Riquet, plus tard élevé à la dignité de Baron de Bonrepos, appartient à une famille de notables d'origine florentine installée



en Provence depuis la fin du 17^e siècle. Sa jeunesse fut studieuse et il fit de brillantes études au collège des Jésuites de sa ville natale, en particulier en mathématiques et spécialement en sciences physiques. A l'âge de 19 ans, il s'est marié à Catherine de Milhau, riche héritière qui lui apporte moyens financiers et appuis politiques. Riquet eut deux activités professionnelles successives : il fut d'abord percepteur des impôts sur le sel (gabelle), et ensuite entrepreneur et investisseur. Il a hérité de son père une fortune importante en 1630 et soutenu par son parrain, il pu acheter une charge de fermier des gabelles et devenir en 1651 sous-fermier pour le Languedoc. Pendant 20 ans, il a amassé augmenté sa fortune grâce à la ferme des gabelles (la fonction était très rentable car le percepteur garantissait l'impôt sur ses biens personnels). A l'occasion, il a été fournisseur de munitions de l'armée de Catalogne, en Cerdagne et en Roussillon. Sous-fermier général des gabelles du Languedoc, il était encore dépourvu de fief et de titres nobiliaires. En 1652, il fit l'acquisition du donjon de Monrepos (renommé plus tard Bonrepos) en ruine et il négocia auprès des Consuls la propriété totale du fief, à condition de le remettre en état de défense et de protéger les populations voisines en cas de menace. Achat après achat, il enrichit et étendit son domaine en terres agricoles de plusieurs centaines d'hectares. Bonrepos fut la base opérationnelle, le point de soutien logistique de Riquet dans la construction du canal. Les pièces d'eau de sa propriété pouvaient l'aider dans la modélisation réaliste du canal, et il fit aménager une salle d'étude, dans un donjon au coin du château, sorte de laboratoire scientifique. A côté de sa propriété, le vallon de la Garenne se comportait comme un bassin réservoir recevant les eaux des vallées environnantes et ceci lui permettait de réfléchir aux problèmes hydrauliques de manière réaliste. En 1647, il acquit quelques propriétés dans le consulat de Revel. De ce nouveau camp, il lui était facile d'étudier le système hydrographique de

⁴ On n'a jamais retrouvé son acte de naissance à Béziers, ni son acte de mariage, sa date de naissance figure seulement sur son acte de décès.

la Montagne noire. A la fin des années 1650, c'est un homme vraiment riche. Il possède de nombreux biens immobiliers à Revel, qu'il est en train de quitter pour demeurer à Bonrepos. Il crée, dans sa propriété, un village pour loger ses ingénieurs, ses techniciens et les ouvriers et paysans chargés de travaux matériels. Il ne perd pas de vue ses prérogatives sur Revel, et il acquiert les droits de l'eau de la seigneurie de Bonrepos. Bonrepos faisait partie de la seigneurie de Verfeil, vassale de l'archevêché de Toulouse et Riquet devint le vassal protégé de l'archevêque de Toulouse, Charles-François d'Anglure de Bourlemont. Protection qu'il pourra ultérieurement utiliser avec efficacité. Réaliste, il ne négligea ni sa communication ni ses relations sociales et à Bonrepos il recevait volontiers les personnages importants de la région, tels que Jacques Martin, fermier général des gabelles ou Jean de Malenfant, greffier en chef du parlement. En 1659, la guerre entre la France et l'Espagne cessa avec le traité des Pyrénées, la Cerdagne et le Roussillon devinrent français et donc pays de gabelle. Sans états d'âme, Riquet imposa durement ces deux régions nouvellement rattachées et il devint Fermier général des gabelles du Languedoc. Avec l'appui de l'évêque Anglure de Bourlemont, qu'il avait convaincu du réalisme de son projet, le 15 novembre 1662, il écrivit à Colbert⁵, Ministre des Finances du roi, une lettre décisive qui commençait ainsi (traduction en langue moderne) : "*Bonrepos, ce xv novembre 1662, Monseigneur, je vous écrivis de Perpignan, le 28 du mois dernier, au sujet de la ferme des gabelles du Roussillon et aujourd'hui je fis la même chose de ce village, mais sur un sujet bien éloigné de cette matière là. C'est sur celle du dessein d'un canal qui pourrait se faire dans cette province du Languedoc pour la communication des deux mers Océane et Méditerranée, vous vous étonnerez, Monseigneur, que j'entreprenne de vous parler d'une chose qu'apparemment je ne connais pas et qu'un homme de gabelle se mêle de nivelage...*", qui fut le véritable point de départ de la construction du canal royal du Languedoc.

⁵ La correspondance avec Colbert, importante, figure dans les liasses 20-26 pour les années 1662 à 1673, liasse 27 pour les années 1674 et 1679. Il y a aussi les lettres de Colbert au Marquis de Seignelay (liasse 28), les lettres de Riquet entre 1667 et 1679 (liasse 29, lettres de 1662 à 1673 (liasse 30), liasse 31 : Lettres adressées à Riquet, liasse 32 : Lettres adressées à Colbert entre 1667 et 1672, liasse 33 : Lettres adressées à Colbert entre 1664 et 1666.

Figure 1 - Lettre écrite à Colbert, le 15 novembre 1666 par le secrétaire de Riquet

2

Pour ce xv. Novembre 1666

Monsieur

Je Vous ennuie de presmoye le xv. du mois d'Novembre au Subject de la forme des gabelles du Roussillon, & au Toucher de fuis. mesme esgard de ces villages. Mais sur un Subject bien éloigné de cette matière. Car sur celle du dessein d'un Canal qui pourroit se faire dans cette province du Languedoc pour la communication des deux mers Occéanes & Méditerranée, Vous Vous estonnez Monsieur que l'entrepreneur de Votre travail d'une chose que par amant je ne cognois pas de qu'un somme de gabelle de mille de mailles, Mais Vous ne savez mon entreprise tout que l'on s'auvent par ce de l'ordre de Monsieur l'avoisneur de l'Etat que les Vous s'auvent par quelque temps quelque l'avoisneur me fit l'espérance de l'Etat en l'Etat bit à cause que l'Etat s'auvent l'avoisneur


Source : Archives du canal, liasse 20 dossier, pièce 02a.

Figure 2 - Lettre du 4 juillet 1665 écrite par Riquet lui-même

De la ville de Lunel le 4 juillet 1665

Je vous ennuie de presmoye le 4 du mois de Juillet 1665 au Subject de la forme des gabelles du Roussillon, & au Toucher de fuis. mesme esgard de ces villages. Mais sur un Subject bien éloigné de cette matière. Car sur celle du dessein d'un Canal qui pourroit se faire dans cette province du Languedoc pour la communication des deux mers Occéanes & Méditerranée, Vous Vous estonnez Monsieur que l'entrepreneur de Votre travail d'une chose que par amant je ne cognois pas de qu'un somme de gabelle de mille de mailles, Mais Vous ne savez mon entreprise tout que l'on s'auvent par ce de l'ordre de Monsieur l'avoisneur de l'Etat que les Vous s'auvent par quelque temps quelque l'avoisneur me fit l'espérance de l'Etat en l'Etat bit à cause que l'Etat s'auvent l'avoisneur

1665



Source : Archives du canal, dossier 20, pièce 13.

Après des expérimentations convaincantes, le Roi ordonna la construction du Canal, en 1666⁶. L'édit royal considérait les terres du canal comme un fief, et Riquet acquit

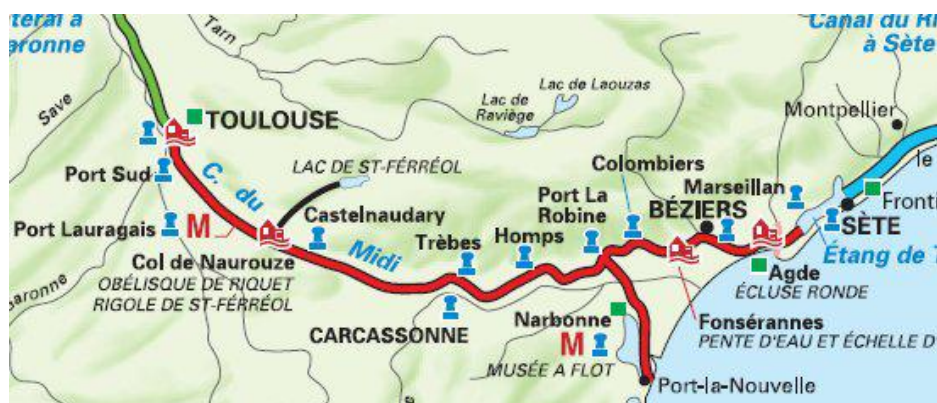
⁶ Edict de Saint-Germain-en-Laye, octobre 1666.

d'importants droits sur ce fief. C'est aussi en 1666 qu'il obtint la qualité d'ancienne noblesse et qu'il reçut le titre de Baron de Bonrepos. Les 15 dernières années de sa vie furent plus difficiles : les travaux de creusement du canal commencèrent en 1667, durèrent 15 ans, mais malgré des efforts et des performances parfois surhumaines, Riquet connut les difficultés financières, les problèmes techniques insurmontables et les avatars de tous ordres. Le 1^{er} octobre 1780, à sa mort, le canal n'était pas fini. Entre la ligne de partage des eaux du Seuil de Naurouze et l'Etang de Thau, tout près de la Méditerranée, les travaux étaient inachevés. Et Riquet, qui avait financé lui-même ou demandé de moyens financiers à Colbert, comme le prouve leur correspondance, mourut ruiné. Mais le canal continua à vivre et il a été achevé en 1681 et inauguré le 24 mai 1681 par M. Daguesseau, intendant du roi en Languedoc. Ce dernier mettra 3 ans à rédiger le procès-verbal qui sera publié le 13 juillet 1684 (Archives du canal, liasse 14, pièce 07a).

3 - Construction du canal royal du Languedoc, canal du Midi puis Canal des deux mers

L'idée de la construction du Canal reliant Toulouse à Sète fut initialement soumise à son père qui la considéra comme peu réaliste. Ce dernier, qui exerça plusieurs activités professionnelles (notaire, dirigeant d'une boucherie, négoce de blé) fit partie du Conseil des Trente qui donna son avis sur la Construction du Canal des Deux Mers mais considéra que la liaison des eaux de l'Aude et de la Garonne était trop compliquée.

Figure 3 - Carte du canal du Midi



Source : Carte des Voies Navigables de France
 Le canal a une longueur de 241 km 52 km à l'ouest de Naurouze et 189 km à l'est

Le Canal du Midi, dont la nécessité se fit sentir dès l'Antiquité, fut construit au 17^e siècle sous le règne de Louis XIV. Il répond tout d'abord, à une utilité économique en permettant de réduire les distances parcourues entre l'Atlantique et la Méditerranée d'environ 5 000 kilomètres. Il fut aménagé pour faciliter les échanges commerciaux entre le Nord et le Sud de l'Europe, permit de contourner la péninsule Ibérique et d'éviter de franchir le détroit de Gibraltar, coûteux et dangereux. Il répond ensuite à un but politique : la rivalité entre la France et l'Espagne. Le Canal permet ainsi d'éviter de payer des taxes élevées qui sont imposées par l'Espagne lors du passage du détroit de Gibraltar. Ainsi, le Royaume d'Espagne cesse de s'enrichir au détriment de la France, ce qui n'est pas pour déplaire à Louis XIV et à son ministre des Finances Colbert. En 1666, après six années de lutte acharnée contre un scepticisme général à l'égard du projet, Louis XIV signe l'édit Royal qui autorise Pierre-Paul Riquet à entreprendre la construction de cette voie de communication et de navigation.

Techniquement, c'est un canal de jonction à bief de partage, qui relie le canal latéral à la Garonne à la mer Méditerranée. Il culmine à 189 m au seuil de Naurouze, sa longueur totale est de 257 km en comptant l'Etang de Thau, 251 km sans l'étang. Il comporte 65 écluses, dont plusieurs sont multiples et représentent 104 sas. A l'origine, ce qu'on appelait le gabarit Riquet représentait 29,25 mètres sur 5,50, avec un mouillage de 1,60 m et une hauteur libre de 2,60 m. Pierre-Paul Riquet fit preuve d'innovation sur le plan technique. Une des difficultés majeures était l'alimentation en eau du futur canal. Etudiant les sources et régime des eaux de son château de Bonrepos, il en tira des idées générales sur les réservoirs communicants, mit au point une machine hydraulique qu'il présentera à l'archevêque de Toulouse et il n'hésita pas à arpenter la Montagne Noire, avec un sourcier, sur les flancs situés au nord d'une ligne tracée entre Villefranche-de-Lauragais et Carcassonne afin de découvrir la source qui servirait de point de départ. En 1660, Riquet trouve la solution du principal problème : l'arrivée d'eau au point de partage des eaux du sud de la France, afin d'alimenter les deux versants du canal. Sa première idée, systémique, est de prendre en compte l'ensemble des facteurs hydrographiques et géographiques et de raisonner en termes de système. A partir de cette démarche globale et peu courante au 17^e siècle (le siècle de Pierre de Fermat), son idée consiste à récupérer l'eau qui coule de la Montagne Noire. Sa connaissance de l'hydrographie de cette région et du Sor lui permet d'imaginer un système d'irrigation ingénieux. Il s'est inspiré de plusieurs prédécesseurs, Hugues Cosnier, qui commença le canal de Briare en 1605 pour le terminer en 1642, de l'ingénieur Adam de Craponne qui

avait mis en œuvre le même système d'alimentation pour le Canal de Craponne commencé en 1554 et terminé en 1582. Pour cela, il projette de récupérer les eaux de la montagne dans des barrages réservoirs puis de les acheminer vers le seuil de Naurouze grâce à des rigoles en traversant le seuil de Grassens. L'eau du Sor passant près de Revel est la principale alimentation envisagée par Pierre-Paul Riquet. Mais d'autres rivières de la Montagne Noire font aussi partie de son système d'alimentation comme l'Alzeau, le Caudot, le Rieutort ou le Campy. Pour stocker l'eau des rivières, il projette la création de trois bassins : le réservoir de Campy-Vieux, un bassin hexagonal à Naurouze et la retenue de Saint-Ferreol. En 1664, durant l'expertise du projet, les Etats du Languedoc demandent à Riquet de mettre en place son idée de manière expérimentale. Il fait alors construire une rigole d'essai en déviant l'eau du Sor jusqu'au seuil de Naurouze. C'est la « rigole de la Plaine » qu'il termine en 1665 et qui sert à prouver qu'il est possible d'amener de l'eau jusqu'au point le plus élevé du parcours du Canal. Cet examen de passage réussi, l'édit royal d'octobre 1666 "pour la construction d'un canal de communication des deux mers océane et méditerranéenne pour le bien du commerce et autres avantages y contenus" scelle l'accord entre le Roi et Riquet⁷.

Riquet sut aussi s'entourer de collaborateurs compétents. Parmi eux, François Andreossy était un cartographe minutieux qui étudia les canaux italiens dans les années 1660, en particulier les écluses et les plans d'ouvrages attribués à Léonard de Vinci (Ecluses multiples, ascenseurs hydraulique, forme elliptique des sas de retenue plutôt que circulaire ou carrée, pour diminuer la poussée des terres des berges sur le canal). Andreossy a été le niveleur, le cartographe et le projeteur de plans du canal. Il a été aussi un très bon second maître d'ouvrage auprès de Riquet, malgré quelques divergences qui avaient amené Colbert à proposer le licenciement d'Andreossy. L'arrière petit fils d'Andreossy, le général de division Antoine François Andreossy écrivit une histoire du canal du Midi un peu revisitée, donnant le beau rôle à son arrière grand-père (Andreossy, 1799, 1800, 1804) qui poussa les descendants de Riquet à écrire eux-

⁷ Edit du Roy pour la construction d'un canal de communication des deux mers, Océane et Méditerranée, pour le bien du commerce & autres avantages contenus, donné à Saint Germain en Laye en octobre 1666. Avec l'Arrêt et Lettre patentes sur icelui, en interprétation dudit Edit du 7 octobre 1666. Le tout enregistra au parlement de Toulouse le 16 mars 1667, au bureau des Finances le 27 desdits mois et an, et en la chambre des comptes de Montpellier les 5 mars et 18 may 1667 (Archives du canal, liasse liasse 03, document 09).

mêmes une histoire du canal du Languedoc⁸. Il consacre la chapitre VII de son ouvrage, Discussion sur le véritable auteur du projet et de la construction du canal du Midi (Andreossy, 1799, pp. 293-321) à défendre son ancêtre : "*François Andreossy, l'ingénieur de ce grand ouvrage, s'en vit enlever la gloire par Paul Riquet qui en avait été l'entrepreneur ; et le crédit obtint les honneurs et les récompenses auxquels le génie seul avait droit*" (p. 294). Il cite à titre de preuve l'article *Languedoc* de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert⁹, 2^e édition, "*ce que M. Riquet osa faire sur les plans et sur les mémoires de M. Andreossy, profond mécanicien, son ami*". Mais l'ouvrage du général Andreossy comporte de renseignements inédits, comme le tableau résumé de la comparaison des produits et des dépenses d'eau (Andreossy, 1804, p. 240) ou le tableau progressif des recettes et des dépenses et du produit net du canal du Midi (Andreossy, 1799, p. 292)

Tableau 1 - Résumé de la comparaison des produits et des dépenses d'eau

	Mètres cubes	Toises ¹⁰ cubes	Mètres cubes	Toises cubes
Eau fournie par les sources	25 430 788	3 462 798		
Prise d'eau de 320 jours de navigation	22 772 275	5 100 800	48 914 697	6 660 498
Prise d'eau de 10 jours de remplissage	711 633	96 900		
Déchet du produit des sources jusqu'au point de partage	- 6 270 233	- 853 790		
Déchet sur la surface de la voie d'eau	- 20 355 376	- 2 770 340	- 26 857 207	- 3 725 110
Déchet pendant le remplissage du canal	- 741 797	- 100 980		
Il reste pour les divers services du canal			21 557 489	2 935 388
à savoir :				
Pour le remplissage du vide	3 297 456	449 000		
Pour l'augmentation du vide 10 jours	374 544	5 1000		
Pour l'écluse de Fonseranne	4 830 060	657 688		
Pour celle du Canal de Narbonne	11 422 211	1 555 312		
Pour la dépense de l'écluse de Garonne	1 633 217	222 388		
Totaux	21 557 489	2 935 388		

⁸ Faget de Baure, les descendants de Riquet, 1805, *Histoire du Canal en Languedoc*, Imprimerie de Crapelet, Paris. Dans la version en deux tomes de l'ouvrage d'Andreossy, le chapitre VII disparaît et il n'y a plus de remarques désagréables sur Riquet.

⁹ Article Languedoc, de Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Paris, Volume 9 (Ju-Mamira) p. 273. (Source : Lexilogos et University of Chicago). Voir aussi les articles : Canal artificiel, Volume 2, p. 282 ; Ecluse, Volume 5, p. 301 ;

¹⁰ 1 toise = 1,949 mètre.

Tableau 2 - Etat progressif des recettes et des dépenses et du produit net du canal du Midi, en francs, pendant 106 années, de 1686 à 1791 (après 1791 le papier monnaie a été mis en circulation et les calculs deviennent incertains)

Série de 10 en 10 années	Recettes	Dépenses	Produit net des séries	Produit net moyen de la série
1686 à 1695	1 812 749,90	906 502,81	902 247,09	90 224,70
1696 à 1705	3 323 591,38	1 124 484,96	2 199 106,42	2q19 910,64
1706 à 1715	4 951 950,50	1 853 943,94	3 078 006,56	307 800,65
1716 à 1725	4 004 570,61	1 494 180,95	2 510 389,66	251 038,96
1726 à 1735	4 017 991,61	1 795 970,83	2 222 020,78	222 202,07
1736 à 1745	4 156 966,27	1 928 875,87	2 228 090,40	222 809,04
1746 à 1755	6 280 274,20	3 016 004,88	3 264 269,32	326 426,93
1756 à 1765	6 697 109,67	2 614 479,71	4 082 629,96	408 262,99
1766 à 1775	7 623 986,22	3 879 540,29	3 744 445,93	374 444,59
1776 à 1785	9 881 346,56	4 385 884,65	5 495 461,91	549 546,19
6 dernières années				
1786-1791	4 724 545, 07	2 670 571,92	2 053 973,15	342 328,85
Totaux 106 ans	57455081,99	25 670 440,81	31 784 641,18	31784641,18

Innovant sur le plan technique, Pierre-Paul Riquet le fut également en matière sociale. Il décida de la mensualisation des salaires des ouvriers qui travaillèrent sur la construction du Canal et institua des prémisses de sécurité sociale pour ses ouvriers en les payant lorsqu'ils étaient malades ainsi que les jours fériés et les jours de pluie. Il mit en place pour les ouvriers qui travaillaient sur les chantiers du Canal ce que l'on peut considérer comme l'ancêtre de la Sécurité Sociale¹¹. Les ouvriers étaient payés 10 livres par mois ce qui était bien supérieur aux salaires qu'ils auraient pu espérer pour la même tâche, notamment s'ils avaient fait des travaux agricoles. Les jours de repos (jours fériés, dimanche et jours de pluie) n'étaient pas déduits. Un logement leur était fourni pour une somme très modique. Les ouvriers qui étaient malades étaient payés comme s'ils travaillaient, pendant le temps de leur maladie. Les instruments de travail étaient soumis à l'enrôlement, à charge à chacun d'entretenir son matériel. Les conditions de travail impensables au 17e siècle comme l'assurance maladie ou les salaires élevés, pratiquées dans l'entreprise de Riquet, lui valurent beaucoup d'adversaires et d'ennemis et il n'a pas pu maintenir ses niveaux de salaire, fortement contestés par la concurrence des paysans

¹¹ Dans les liasses 812 à 817, il y a trois états des personnels détaillés qui montrent la minutie du contrôle des salariés. Dans la liasse 812, il y a également des profils de postes très opérationnels.

et des manufacturiers¹² n'ont pas fait que des amis à Riquet parmi les entrepreneurs de la région, tous les ouvriers voulant travailler avec ces salaires importants.

Dans le Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, communément appelé l'"Encyclopédie" (Diderot, d'Alembert, 1^{re} édition 1765, 2^e édition 1782) nous avons dit qu'on parle de la construction du canal à l'article Languedoc et à l'article Canal, mais aussi à l'article Architecture hydraulique écrit par Bernard Forest de Bélidor. Le canal devient une référence européenne et la qualité de son architecture et de ses ouvrages d'art, comme l'écluse à 8 portes de Fonsérannes fait que sa réputation franchit l'Atlantique. Thomas Jefferson, architecte d'origine et ambassadeur des Etats de l'union en France, l'étudie minutieusement, pour adapter ses techniques à un canal entre le fleuve Potomac et le grand lac Erié.

4 - Les premiers comptes du canal du Midi

Les européens ont le privilège de conserver des ensembles de livres comptables importants, comme le livre des Detacomando, dont les écritures s'échelonnent sur 31 ans, ou les comptes du banquier florentin Riccomano Jacopi, comportant 5 années complètes, pour l'Italie. En l'Allemagne, on peut citer l'exemple du livre des drapiers de Nuremberg, les Holzschumler, ou ceux des frères Wittenborg, marchands de Lubeck ou encore le livre de Johan Tölner. Les comptes de Francesco Datini, originaire de Prato en Toscane, commerçant à Florence, Pise, Gênes et en Espagne ont été conservés par son légataire, l'hospice de Prato "Ceppi dei Poveri". Le fonds Datini comprend 500 tomes de documents sur une période de 40 ans et 100 000 lettres échangées notamment avec ses principaux associés. C'est une des plus monumentales comptabilités que les historiens aient pu examiner. Comparée qualitativement à ces archives comptables de référence, la comptabilité du canal du Midi se place à un rang respectable. Mais qualitativement elle laisse beaucoup plus à désirer. Comme l'a très bien rappelé Vlaemmick, "*sous leur forme primitive, les documents comptables ont été destinés à parer aux défaillances de la mémoire, lorsque par l'ampleur de leurs opérations de crédit, les commerçants se sont vus dans l'obligation de consigner par écrit certaines de leurs transactions*" (Vlaemmick, 1956 p. 43). Cette fonction est parfaitement assurée par la comptabilité du

¹² A l'origine, le salaire était de 20 sols par jour (soit une livre ou un franc), mais avec la concurrence a fait baisser les prix à 15 sols puis à 12 et en 1668 Riquet décide de payer ses ouvriers 10 livres par mois, soit environ 8 sols par jour. Le logement coûtait aux ouvriers 2

canal du Midi. Peu à peu, poursuit Vlaemminck, on a conçu un mémorial pour regrouper les opérations d'une personne et d'un type de valeur. La comptabilité du canal n'a pas été aussi loin. De nombreux états récapitulatifs existent, des tableaux de contrôle, des récipissés, des reconnaissances de dettes permettent d'attester que les opérations consignées ont existé, mais la comptabilité du canal n'est pas une comptabilité en partie double, pas même une comptabilité en partie simple, et elle est enregistrée sur feuillets mobiles et non sur des registres, ce qui fait que le principe d'exhaustivité n'est pas respecté.

Nous avons aussi parcouru les ouvrages des archives, pour trouver les ouvrages comptables français en vigueur au temps du canal, qui ne manquent pas selon de nombreux auteurs (Woolf, 1912 ; Vlaemminck, 1956 ; Hooek et Janin, 1993 ; Degos, 1998), que ce soit ceux de Jean André (1636, 1640), de Claude Boyer (1645), de François Legendre (1658), de Matthieu de la Porte (1673), de Jacques Savary (1675) ou enfin de Claude Irson (1978).

Les lacunes de la comptabilité primitive : La comptabilité primitive du canal du Midi comporte les dossiers numérotés 910 à 1197, soit 288 liasses dans 24 boîtes. Dans ces liasses, certaines comportent seulement quelques documents, tel le premier dossier, avec des pièces justificatives du sieur Borel du 28 mai 1664 au 14 avril 1665 (9 pièces). D'autres comprennent un nombre très élevé de pièces, comme la liasse 914 qui en comporte 536. Ces liasses ont été classées par M. Adgé, l'auteur du livre *Les ouvrages d'art du Canal du Midi* (1984, Agde) qui les a regroupées par chantiers. Comme les chantiers des constructions des ouvrages d'art du canal ont été réalisés les uns à la suite des autres, le classement est à peu près chronologique. Il vaut mieux parler de pièces comptables plutôt que de comptabilité. Dans les premiers dossiers, les recettes, les dépenses, les factures, les reconnaissances de dettes, les lettres de changes, les versements de salaire sont mélangés et leur examen n'est pas aisé. Dans le classement choisi, on a privilégié toutes les opérations qui concernaient une partie de canal ou un ouvrage spécifique et un contrôle efficace suppose que l'on connaisse bien l'historique de la construction du canal : exemple : dossier 915, Mandatement des ouvrages des rigoles de la Montagne noire, de Saint Ferréol et de Naurouze, 1667, document 168 :

deniers par jour soit 60 deniers par mois, soit 5 sols (1livre ou 1 franc = 20 sols ; 1 sol = 12 deniers).

Figure 4 - Paye des ouvriers

Du mardi 14. 1667

Enz la direction de Monsieur Lambert aux escluzes de
Cinq Caffee qui sont

Monsieur Minagez C. a. & Caffee	30 hommes faisant	12 ^h 12 ^l
Monsieur de Lestang C. a.	13 hommes faisant	05 ^h 4 ^l
Mr. Legendre C. a.	07 hommes-faisant	02 ^h 16 ^l
Mr. Dard C. a.	24 hommes-faisant	09 ^h 12 ^l
Mr. Magnia C. a. abs.	30 hommes-faisant	12 ^h
204 hommes		41 ^h 13 ^l

pour la quantité de C. iiii hommes et pour la somme de
quarante une livres douze sols 9^l 9^l Certifié être
vritable pour lesdits hommes de 24^h 12^l

Lambert *Georges Marhaert*
certifiant le
grand homme Aelckens *J. A. de S.*


Boy pour ces quatre hommes du dit pour le
pour la somme de quarante une livres
de S.


Source : Archives du canal du Midi, liasse 915 document XIII - 168

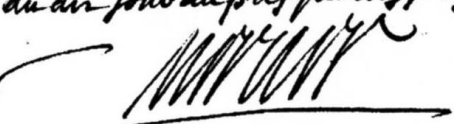
Parfois on trouve les salaires payés avec le nom des ouvriers, parfois on a seulement le nombre de salariés : "payés 30 hommes faisant 12 heures ou 13 hommes faisant 5 heures". En fin de feuillet, on a le nombre total d'heures de travail multiplié par le taux donnant la somme totale à déboursier. Parfois il y a des attestations provisoires : "Je certifie que le mardi 16 novembre 1667 le nombre de 31 travailleurs ont travaillé toute la nuit jusqu'au mercredi matin dans l'écluse du pré des sept deniers..".

Il existe également des feuilles de contrôle groupées, et enfin périodiquement des états récapitulatifs, qui ont la particularité d'être rédigés en chiffres romains. Il y a également des reconnaissances de dettes et des documents qui ressemblent, sommairement, à des bulletins de salaire.

Figure 5 - Feuille de contrôle des ouvriers


 onterolle
 Du Vendredi xviij^e Nouemb^r 1667
 Mes^{rs} Cap^{nes}
 Mons^r. de Lestang trente cinq homes — 35
 Mons^r Manha quatorze homes — 14
 Mons^r. Dayde vingt un home — 21
 Mons^r. Couge onze homes — 11
81 Hommes


 Nous Certiffions de par Controlle Este Certiff
 Et Recevoir au Nomb. de huitante un homes
 travailleurs et Monter la somme de trente
 Deux livres deux sols. a raison de huit sols.
 par Jour fait led^r Jour xviij^e 1667
 De Lestang Manha
 JAE des Couges

Bon pour huitante un homes)
 du dit Jour au pris que d'yeux)


Source : Archives du canal du Midi, liasse 915 document XIII - 140

Mais, répétons-le, le grand principe du système classique ancien : classement et conservation des pièces comptables, rédaction d'un mémorial et ensuite rédaction d'un journal chronologique codé n'est pas respecté, de même que le principe d'exhaustivité. Enregistrées sur feuilles mobiles, rien de dit que toutes les opérations figurent dans les documents conservés. Les documents qui ressemblent le plus à de la comptabilité sont les résumés que Riquet intègre dans sa correspondance avec Colbert pour lui demander de l'argent (Archives, liasses 20 à 34). D'après nos analyses, Riquet utilise une méthode de financement très moderne qui ressemble au financement par effet de levier (LBO).

Pour une opération donnée, il fait un apport personnel, à partir de cet apport personnel il sollicite un emprunt auprès du gouvernement (Colbert) et il compte rembourser cet emprunt ou ces emprunts avec le produit de la gabelle¹³. On voit bien que c'est un mécanisme de financement désormais classique dans les affaires privées : effet de levier d'un apport personnel permettant de contracter un emprunt qui sera remboursé à l'aide de dividendes futurs, les dividendes futurs étant, en l'occurrence, des dividendes fiscaux. De son côté, le Roi, ou son Contrôleur général des finances Colbert utilisent les deux moyens de financement classique de la puissance publique : quand c'est possible ils imposent les sujets, quand l'impôt atteint des niveaux insupportables, ils on recourt à l'emprunt qui est ensuite remboursé à l'aide d'impôts, le remboursement bénéficiant parfois de l'érosion monétaire et de l'inflation. Riquet a tiré un grand profit des gabelles du Roussillon et du Languedoc. Les premières ont été acquises en son nom propre et les secondes par l'intermédiaire d'un prête-nom (François Lafrance) et il se sert de ses revenus fiscaux pour payer ses dettes. Rapidement la situation comptable se complique : le Trésor royal ne paie pas régulièrement ses dettes à Riquet (Maistre, 1979, pp. 87-88) et Riquet est "obligé" d'abandonner la rigueur comptable qui prévoirait, en matière privée, le contraire de ce qui se passe en matière publique. En matière de finances publiques, on a le principe de non affectation des recettes et des dépenses, et le principe de l'annualité des dépenses. En matière privée c'est plutôt le contraire : on doit dédier à une dépense particulière une recette spécifique, et surtout, en vertu de la théorie de l'entité, on doit distinguer le patrimoine du propriétaire et celui de l'entreprise. Lorsque Riquet ne peut pas utiliser un emprunt promis mais non versé pour financer ses dépenses, il utilise les fonds de sa ferme de gabelle, et il lui est très difficile de ne pas mélanger les trésoreries d'origine privée, publique, ou fiscale. Il utilise aussi la technique de la création d'offices, pour commencer une nouvelle activité génératrice de trésorerie (archives, liasses 45 à 48). Au fur et à mesure que Riquet et le gouvernement devenaient plus laxistes, sa fortune se réduisait et ses rapports avec Colbert se détérioraient. ce qui augmentait encore les difficultés dans un cercle vicieux. Les liasses 55 à 62 des archives montrent l'étendue des emprunts effectués.

¹³ Les liasses 55 à 62 des archives (voir annexe) détaillent les nombreuses opérations sur les emprunts de Riquet et de ses descendants.

Innovations financières et problèmes de financement : Selon plusieurs estimations la construction du canal aurait coûté entre 17 et 20 millions de livres (ou de francs) avec un apport personnel de Pierre-Paul Riquet de 20 à 25 % du montant total.

Selon les évaluations de A. Maistre (1979, p. 92-93) recoupées par les archives du canal, liasses 44 à 51, on peut retenir les quelques éléments suivants :

L'adjudication de la construction du canal a été faite en deux lots, la construction de Toulouse à Trèbes d'une part, et la construction de Trèbes à l'Etang de Thau d'autre part. Le montant total du projet serait le suivant :

1. Financement effectué par le Trésor Royal :	8 484 050 £
2. Financement assuré par les Etats du Languedoc :	8 070 202 £
Total versé par les administrations publiques	16 554 252 £

Les fonds versés par les pouvoirs publics doivent servir :

- à financer la construction proprement dite du canal du Midi ;
- mais aussi à indemniser les propriétaires roturiers, titulaires de francs alleux, sans aucune vassalité, car la pourvoir royal ne s'était pas chargé de ces formalités, et à indemniser les nobles seigneurs titulaires de fiefs.

3. Financement personnelle de Pierre-Paul Riquet :	4 022 592 £
Coût de revient total du canal est de :	20 576 844 £

Il faut soustraire quelques opérations qui ont fait l'objet d'une double comptabilisation.

- les enchères sur l'encaissement des gabelles dues	
par Riquet et destinés à la construction du canal :	1 000 000 £
- sommes provenant de la révocation des édits :	1 983 333 £
- deuxième enchère sur encaissement des gabelles :	442 483 £
Soit un total de :	3 425 816 £

Le prix total du canal du Midi serait de 20 586 844 £ – 3 425 816 £ = 17 161 028 £.

Le projet total a été financé ainsi :

A - Financement du tronçon Toulouse-Trèbes : 3 630 000 £

Pour financer cette première partie, Riquet demandait que lui soit accordées (Maistre, 1979, p. 81-82) :

- la subrogation et jouissance des fermes et gabelles du Languedoc et Roussillon durant 10 années aux mêmes conditions que les actuels fermiers, les sieurs Langlois et Belleguise : 1 000 000 £, mais pour la jouissance desquelles il offrait un million de livres payables en 8 années et 8 paiements égaux affectés au prix des ouvrages ;
- le produit de la vente des regrats (sel vendu au détail) : 530 000 £ ;
- la remise de 5 sols d'attribution pour chaque minot¹⁴ de sol : 600 000 £ ;
- la vente des droits de septain¹⁵ 100 000 £
- l'achat du fief de la première partie : 150 000 £ ;
- le droit de péage : 50 000 £.

Le montant total de 2 430 000 £ était insuffisant, mais devenait officiel dans l'édit royal de 1666. Pour les 1 200 000 £ restantes, le roi créa des offices collecteurs de taille en Languedoc, somme payable en 8 années et 8 paiements égaux à compter du 1er janvier prochain suivant. L'utilisation de la création d'offices, générateurs de trésorerie, pour se substituer à un système bancaire défaillant, ce qui était très compréhensible en ce temps là, n'est pas sans rappeler les problèmes actuels, où, dans la crise des subprimes, on a remplacé une gestion bancaire contraignante par un supplément de dérégulation : lorsque la banque pose problème, on lui substitue d'autres techniques. En novembre 1666, le roi crée des offices d'auditeurs des comptes des administrations, de consuls et de collecteurs de deniers ordinaires et extraordinaires, dans toutes les villes et paroisses du Languedoc. On attend 150 000 £ de bénéfices de la vente de ces charges. Le financement de la première entreprise étant effectué, il fallait étudier la seconde entreprise dont le financement fut plus aléatoire :

¹⁴ Minot = unité de mesure ronde le *minot* a onze pouces neuf lignes de hauteur sur un pied deux pouces huit lignes de diamètre. Le *minot* sert à mesurer les corps ou choses sèches, comme les grains, les céréales, la terre. Il contient trois boisseaux. Il faut quatre *minots* pour faire un septier.

B - Financement du tronçon Trèbes - Etang de Thau : 5 832 000 £

- la subrogation des fermes sur les mines de fer, rachats et charges d'offices divers, financés par les Etats su Languedoc : 2 400 000 £ ;
- paiement de la généralité de Montauban : 600 000 £;
- paiement des villes de Foix, Nébouzan, Bigorre : 90 000 £.
- Le reste fut emprunté par le roi, souvent sans rembourser.

C - Construction du port de Sète (Cette) : 1 080 000 £

Un troisième investissement fut effectué par Riquet, c'est la construction du port de Cette, actuellement nommé Sète. Il obtint cette adjudication du pouvoir royal pour 1 080 000 £, en partie financée par les frais d'entretien versés par la ville (33 000 £ pendant dix ans soit 330 000 £). Riquet obtint à perpétuité les droits de Pêche du port de Sète et ceux du canal à construire sur l'Etang de Thau. La différence devait être financée par le produit des gabelles.

La construction du canal était une opération complexe, mais son financement n'était pas simple non plus. Gestion monétaire globale, fuite en avant et recours immodéré à l'emprunt sont les maîtres mots du financement de ce projet.

Conclusion

Le canal du Midi a ensuite été la cause de nombreux procès et transactions entre les riverains, l'Etat, et les descendants de Riquet. Il a été une propriété privée, semi-publique, publique. Depuis 1956, le canal du Midi a été concédé, selon le Code général de la propriété des personnes publiques à l'office public des Voies navigables de France. Mais ses frontières sont celles fixées par le fief original concédé à Pierre-Paul Riquet en 1666 et fixées ensuite par les procès verbaux de 1772. Il a été concédé à la compagnie des chemins de fer du Midi, pour 40 années, le 29 mai 1858, et a été racheté par l'Etat après la promulgation de la loi du 27 novembre 1897, l'Etat français est propriétaire du canal des deux mers et il en a pris livraison effective le 1^{er} juillet 1898. Il est exploité par les Voies navigables de France. Il a été classé en 1996 au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

¹⁵ Septain = droit sur un territoire dépendant d'une ville (enceinte).

Bibliographie

- André J., 1636, *Traité des comptes par parties doubles*, Imp. Michel Blageart, Paris
- André J., 1640, *La science des comptes, première partie...*, Imp. Michel Blageart, Paris
- Anonyme, 1667, *Edict du Roy, pour la construction d'un canal de communication des Deux Mers, Océane et Méditerranée, pour le bien du commerce*, Rellier, Toulouse.
- Anonyme, 1784, *Procès-verbal du bornage du Canal de Languedoc*, Imp. Jean Martel, Montpellier.
- Anonyme, 1852, *Recueil des lois, décrets, ordonnances, décisions et arrêtés relatifs aux actions du Canal du Midi, au profit des héritiers de Riquet de Caraman*, Imprimerie Le Normant, Paris.
- Anonyme, 1989, "De l'isthme gaulois au Canal des Deux Mers", *Archistra*, N° 734, Toulouse.
- Anonyme, 1967, *Documents sur le Canal des Deux Mers et l'œuvre de Pierre-Paul Riquet*, Archives de Haute-Garonne.
- Abeilhou, 1901, *Notes sur la Montagne Noire et le Canal du Midi*, Castres.
- Adgé M., 1984, *Les ouvrages d'art du Canal du Midi*, Agde.
- Andreossy, A.F., 1799, *Histoire du Canal du Midi connu précédemment sous le nom de Canal du Languedoc*, Dufart, Paris.
- Andreossy, A.F., 1800, *Histoire du Canal du Midi, connu précédemment sous le nom de Canal de Languedoc*, F. Dufart, Paris., XI, 414.
- Andreossy, général (1778-1804), *Histoire du Canal du Midi ou Canal du Languedoc*, 2 tomes, imprimerie de Crapelet, Paris.
- Antoine L.A., 1866, *Les origines du Canal du Midi, guide de Toulouse à Revel*, F. Gimet.
- Bergasse J.D., 1982-1985, *Pierre-Paul Riquet et le Canal du Midi dans les arts et la littérature* (Tome 1, 251 p.). *Le Canal du Midi : trois siècles de batellerie et de voyage* (Tome 2, 347 p.). *Le Canal du Midi : des siècles d'aventure humaine* (Tome 3, 314 p.). *Le Canal du Midi : Grands moments et grands sites* (Tome 4, 450 p.). 4 volumes in-8, Edition du tricentenaire de la mort de Pierre-Paul Riquet et de l'Inauguration du Canal des Deux mers (Canal du Midi).
- Bergasse J. D., Adgé M., 1989, *Le Canal du Midi*, Guides Historia-Taillandier.
- Bibliothèque nationale, 1908, Catalogue des manuscrits de la collection des Cinq Cents de Colbert, Ernest Leroux, Paris.
- Bichamhis M.C., 1923, *Les Canaux du Sud Ouest de la France*, imprimerie J. Bousquet, Narbonne.
- Blancotte B., 1980, *Le visionnaire de Naurouze*, éditions Arcain.
- Blancotte B., 1984, *Le Canal du Midi*, éditions Loubatières, Portet sur Garonne.
- Blaquière H., Mme de Font-Réaulx, 1967, *Document sur le Canal des Deux Mers*, Toulouse, Centre régional de documentation pédagogique.
- Borrel F., 1843, *Rapport sur le Canal du Midi*.
- Boyer C., 1645, *Brève méthode et instruction pour tenir livres de raison par parties doubles*, Jacques Gaudion, Lyon
- Camusat D., 1672, Lettre de Mr Barillon Damincourt, contenant la relation et la description des travaux pour la communication des Deux Mers. Toulouse. Louis Froidour.
- Caraman M. de, 1825, *Notice sur le monument érigé sur les pierres de Naurouze, à Pierre-Paul Riquet, et sur la cérémonie de pose de la première pierre le 9 Octobre 1825*, Editions Didot, Paris.

- Caraman G. de, 1836, *Guide du voyageur sur le Canal du Midi et ses Embranchements, sur les canaux des Etangs et de Beaucaire*, Douladoure, Toulouse.
- Castex R., 1931, *Le Canal des Deux Mers*, Les Cahiers Bleus.
- C.A.U.E, 1992, *Le Canal Royal du Languedoc*, Editions Loubatières, Portet sur Garonne.
- Chadeau E., 1988, *L'économie du risque*, Chapitre 6 - De Lesseps et Panama, un canal de trop, Olivier Orban, 1988.
- Collectif, 1867, *Reconstruction du Canal du Midi complément du canal de Suez*. Paris, Guillaumin,
- Cour de Cassation (1844), Propriété du Canal du Midi, le domaine contre les héritiers Riquet, bureau de l'observateur.
- Coural M., 1886, *Le Canal maritime et le Port de Narbonne*, Bousquet, Narbonne.
- Courau R., 1932, *Ferdinand de Lesseps*, Paris, Grasset.
- Creissels L., 1891, *Histoire d'un procès, revendication de l'état de la propriété du Canal du Midi contre les héritiers Riquet*, F.Tardieu, Toulouse.
- Cucurou Philippe, 1992, *Le Canal du Midi, système alimentaire de la Montagne Noire*, APAMP Toulouse.
- Decampe L.A., 1812, *Eloge de Pierre-Paul Riquet*, Imprimerie de Crapelet. Paris.
- Deffés A., 1891, Le rachat des Canaux du Midi, Douladoure Privat
- Degos J.G., Prat dit Hauret Christian, 2008, "L'échec du canal de Panama. Des grandes espérances à la détresse financière". *Revue Française de gestion*, n° 188-189, décembre 2008, pp. 307-324.
- Destrem L., Félix Alain, 1996, *Le Canal du Midi et le Canal Latéral à la Garonne*, Editions Du Chêne.
- Diderot D., d'Alembert J. Le Rond, 1751-1765, *L'Encyclopédie. Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris
- Diderot D., d'Alembert J. Le Rond, 1782-1832, Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, 2^e édition de l'Encyclopédie de 1765, Paris
- Domenc M., 1738, Mémoire du Diocèse de Saint Papoul, sur les dommages que lui causa le Canal Royal.
- Faget de Baure, F., les descendants de Riquet, 1805, *Histoire du Canal en Languedoc*, Imprimerie de Crapelet, Paris.
- Fages l'ainé, 1797, *Mémoire sur le Canal de Communication des Deux Mers et son régime*, Imprimerie de Laurens l'ainé, Paris.
- Fages l'ainé, 1797, Observation sur le rapport du citoyen Guyton-Morveau à raison du Canal du Midi.
- Fernay J., pseudonyme de Mme I. Farine, 1884, *Un Grand Français du XVIIe siècle, Pierre-Paul Riquet et le Canal du Midi*, Félix Juven, Paris.
- Font Réaulx, J.E.L. de, 1888, Riquet et le Canal des Deux Mers, Delgrave , Paris.
- Gazelle F., 1983, *Les registres de manutentions des eaux du Lampy et de Saint Ferréol du 17^e au 20^e siècle*, Université de Bordeaux.
- Gérard P., 1995, *Le voyage de Thomas Jefferson sur le Canal du Midi*, Editions Loubatières.
- Giroud J., 1968, *Nostre Riquet*, Edition du Collège d'Occitanie, Toulouse.
- Davessens Riquet, 1796, *Observations des co-propriétaires du Canal du Midi sur l'opinion du Représentant du Peuple Guyton-Morveau*, Imp. de Vincent Teulières, Paris.
- Guyton-Morveau Louis-Bernard, 1797, *Corps législatif, conseil des Cinq Cents, rapport concernant le fermage du Canal du Midi*, Imprimerie Nationale, Paris.

- Harraca E., 1896, *Des voies de transport de la région sud-ouest et du Canal du Midi et de son rachat*, Guillaumin, Paris.
- Hook J., Janin P., 1993, *Ars Mercatoria., Handbücher und Traktate für den Gebrauch des Kaufmanns, Band 2, 1600-1700*, Ferdinand Schönig, Paderborn.
- Houlie G., 1981, "Le Canal a trois siècles", *Bulletin de l'agence du Bassin de l'Adour*.
- Irson C., 1678, *Méthode pour bien dresser toutes sortes de comptes à parties doubles*, Paris
- Lalande J.J. Lefrançais de, 1778, *Des Canaux de Navigation et spécialement des Canaux du Languedoc*, Veuve Dessaint, Paris.
- Lalande J.J. Lefrançais de, 1996, *Des Canaux de Navigation et spécialement des Canaux du Languedoc*, AMAP Euromaping.
- La Porte M. de, 1685, *Le guide des négocians et teneurs de livres*, Charles Osmont.
- Legendre F., 1658, *La vraie manière de tenir livres de comptes ou de raison par parties doubles*, Paris
- Leontief W., 1963, "When should history be written backwards", *Economic History Review*, 2d series, vol. 16, n° 1.
- Maistre A., 1968, *Le Canal des Deux Mers- Canal Royal en Languedoc 1666-1810*, Editions Privat (Version intégrale).
- Maistre A., 1979, *Le Canal des Deux Mers- Canal Royal en Languedoc 1666-1810*, Editions Privat (édition abrégée).
- Mezinski P., 1992, *Simon Rouverin, le forçat du Canal*, Calmann Lévy, Paris.
- Morand J., 1992, *Le Canal du Midi et Pierre-Paul Riquet*, Edition Edisud.
- Mukerji C., 2009, *Impossible Engineering: Technology and Territoriality on the Canal du Midi*, Princeton University Press.
- Prado M., 1983, *La navigation et les bateaux sur le Canal du Midi*, Lacour, Nîmes.
- Prado M., 1994, *Les écluses du Canal du Midi*, Lacour, Nîmes.
- Prat dit Hauret C., 2005, "Les comptes du canal de Suez : analyse d'un investissement pharaonique (1859-1869)", in *L'entreprise et le droit, itinéraires parallèles, itinéraires croisés*, J.G. Degos éditeur, 11^e journées d'histoire de la comptabilité et du management, Bordeaux, pp. 287-303.
- Pommeuse, H. de, 1822, *Des Canaux Navigables*, Imprimerie de Huzard-Courcier, Paris.
- Riquet les descendants de, 1843, *Cause des Héritiers Riquet contre l'administration du domaine, retranscription des procès. Cour Royale de Toulouse, réplique de Maître Féral, pour la conservation des droits des héritiers du fondsateur du Canal du Midi*, Toulouse, Bellegarrigue.
- Roche de la, 1787, *Atlas et description du Canal Royal en Languedoc ou architecture hydraulique du Canal des Deux Mers*, Dezauche, Paris.
- Rolt L.T.C , 1973, *From sea to sea, the Canal du Midi*, Allen Lane London.
- Roquette-Buisson O. de, Sarramon C., Lefebvre I., 1983, *The canal du midi*, Thames and Hudson, New York, USA.
- Roquette-Buisson O. de, Sarramon C., 1981, *Le Canal du Midi*, Editions Technal, Paris.
- Saint Marc H., 1888, *Etude historique et juridique sur l'entreprise du Canal du Midi*, E. Leroux, Paris.
- Savary J., 1675, *Le parfait négociant ou Instruction générale pour tout ce qui regarde le commerce*, Louis Billaine, Paris
- Siegfried A., 1940, *Suez-Panama et les routes maritimes mondiales*, Paris, Librairie Armand Colin.
- Tassot F., 1912, *Le rachat du Canal du Midi*, Editions A. Nauze, Toulouse.

- Trilleau A., 1857, *Canal du Midi, torrent du Libron, description comparative*, Imp. de Prissette, Belleville.
- Viennet G., 1818, *Le manuel du Canal du Midi, ou collections des instructions concernant la navigation*, Bellegarrigue, Toulouse.
- Viennet G., 1837, *Nouveau supplément du manuel du Canal du Midi*, imp. Bellegarrigue, Toulouse.
- Woolf A.H., 1912, *A short history of accountants and accountancy*, Gee and Co, London.

Annexes

Article LANGUEDOC, de Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, 1782-1832, Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Paris, 2^e édition, Version originale en vieux français, Volume 9 (Ju-Mamira) page 272-273). (Source on line : Lexilogos et University of Chicago)

LANGUEDOC, le, *Occitania*, (Géog.) province maritime de France, dans sa partie méridionale. Elle est bornée au nord par le Quercy & le Rouergue; à l'orient, le Rhône la distingue du Dauphiné, de la Provence, & de l'état d'Avignon; à l'occident la Garonne la sépare de la Gascogne; elle se termine au midi, par la Méditerranée, & par les comtés de Foix & de Roussillon. On lui donne environ 40 lieues dans sa plus grande largeur, & 90 depuis la partie sa plus septentrionale, jusqu'à sa partie la plus méridionale. Les principales rivières qui l'arrosent, sont le Rhône, la Garonne, le Tarn, l'Allier, & la Loire; Toulouse en est la capitale.

Je ne dirai qu'un mot des révolutions de cette province, quoique son histoire soit très - intéressante; mais elle a été faite dans le dernier siècle par Catel, & dans celui - ci, par Dom Joseph Vaistet, & Dom Claude de Vic, en 2 vol. *in - fol.* dont le premier fut mis au jour à Paris en 1730, & le second en 1733.

Le *Languedoc* est de plus grande étendue que n'étoit la seconde Narbonnoise; & les peuples qui l'habitoient autrefois, s'appelloient *Volsques*, *Volcoe*.

Les Romains conquièrent cette province, sous le consulat de Quintus Fabius Maximus, 636 ans après la fondation de Rome. Mais quand l'empire vint à s'affaïsser sous Honorius, les Goths s'emparèrent de ce pays, qui fut nommé Gothie, ou Septimanie, dès le v. siècle; & les Goths en jouirent sous 30 rois, pendant près de 300 ans.

La Gothie ou Septimanie, après la ruine des Wi<pb-> [p. 273] sigoths, tomba sous la domination des Maures, Arabes ou Sarrazins, Mahométans, comme on voudra les appeler, qui venoient d'asservir presque toute l'Espagne. Fiers de leurs conquêtes, ils s'avancèrent jusqu'à Tours; mais ils furent entièrement défaits par Charles Martel, en 725. Cette victoire suivie des heureux succès de son fils, soumit la Septimanie à la puissance des rois de France. Charlemagne y nomma dans les principales villes, des ducs, comtes, ou marquis, titres qui ne désignoient que la qualité de chef ou de gouverneur. Louis le Debonnaire continua l'établissement que son père avoit formé.

Les ducs de Septimanie régirent ce pays jusqu'en 936, que Pons Raimond, comte de Toulouse, prit tantôt cette qualité, & tantôt celle de duc de Narbonne; enfin, Amaury de Montfort céda cette province en 1223, à Louis VIII. roi de France. Cette cession lui fut confirmée par le traité. de 1228; en sorte que sur la fin du même siècle, Philippe le Hardi prit possession du comté de Toulousé, & reçut le serment des habitans, avec promesse de conserver les privilèges, usages, libertés, & coutumes des lieux.

On ne trouve point qu'on ait donné le nom de *Languedoc* à cette province, avant ce tems - là. On appella d'abord *Languedoc*, tous les pays où l'on parloit la langue toulousaine,

pays bien plus éreudus que la province de *Languedoc*; car on comprenoit dans les pays de *Languedoc*, la Guyenne, le Limousin, & l'Auvergne. Ce nom de *Languedoc* vient du mot *oc*, dont on se servoit en ces pays - là pour dire *oui*. C'est pour cette raison qu'on avoit divité dans le xjv. siecle toute la France en deux langues; *la langue d'oui*, dont Paris étoit la premiere ville, & *la langue d'oc*, dont Toulouse étoit la capitale. Le pays de cette *langue d'oc* est nommé en latin dans les anciens monumens, *pairia occitana*; & dans d'autres vieux actes, la province de *Languedoc* est appelée *lingua d'oc*.

Il est vrai cependant qu'on continua de la nommer *Septimanie*, à cause qu'elle comprenoit sept cités; savoir, Toulouse, Beziers, Nismes, Agde, Maguelone aujourd'hui Montpellier, Lodeve, & Usez.

Enfin en 1361 le *Languedoc* fut expressément réuni à la couronne, par lettres - patentes du roi Jean. Ainsi le *Languedoc* appartient au roi de France par droit de conquête, par la cession d'Amaury de Montfort en 1223, & par le traité - de 1228.

C'est un pays d'états, & en même tems la province du royaume où le clergé est le plus nombreux & le plus riche. En effet on y compte trois archevêchés, & vingt évêchés.

Ce pays est généralement fertile en grains, en fruits, & en excellens vins. Son histoire naturelle est très - curieuse par ses eaux minerales, ses plantes, ses petrifications, ses carrieres de marbre, ses mines de turquoises, & autres singularités.

Le commerce de cette province, qui consiste principalement en denrées, & en manufactures de soie, de draps, & de petites étoffes de laine, est un commerce considérable, mais qu'il importe de rendre plus florissant, en faisant cesser ces regles arbitraires établies sous les noms de *traite - foraine* & *traite domaniale*; ces regles forment une jurisprudence très - compliquée, qui dérouté le commerce, décourage le négociant, occasionne sans cesse des procès, des saisies, des confiscations, & je ne sais combien d'autres sortes d'usurpations. D'ailleurs, la traiteforaine du *Languedoc*, sur les frontieres de Provence, est abusive, puisqu'elle est établie en Provence. La traite domaniale est destructive du commerce étranger, & principalement de l'agriculture.

Il est, selon la remarque judicieuse de l'auteur moderne des considérations sur les finances, il est un autre vice intérieur en *Languedoc*, dont les riches gardent le secret, & qui doit à la longue porter un grand préjudice à cette belle province. Les biens y ont augmenté de valeur, à mesure que les progrès du commerce, soit intérieur ou extérieur, ont haussé le prix des denrées. Les impôts n'y ont pas augmenté de valeur intrinseque, dans la même progression, ni en proportion des dépenses nécessaires de l'état. Cependant les manoeuvriers, fermiers, ouvriers, laboureurs, y sont dans une position moins heureuse que dans d'autres provinces qui payent davantage. La raison d'un fait si extraordinaire en apparence, vient de ce que le prix des journées, des corvées, n'y a point haussé proportionnellement à celui des denrées. Il n'est en beaucoup d'endroits de cette province, que de six sols, comme il y a cent ans. Les propriétaires des terres, par l'effet d'un intérêt personnel mal - entendu, ne veulent pas concevoir que la consommation du peuple leur reviendroit avec bénéfice; que d'ailleurs sans aisance il ne peut y avoir d'émulation ni de progrès dans la culture, & dans les arts; mais s'il arrive un jour que dans les autres provinces on vienne à corriger l'arbitraire, le *Languedoc* sera vraisemblablement desert, ou changera de principe. (D. J.)

(Suite, volume 9 p. 273)

Languedoc, canal de, (*Méchan. Hydraul. Architect.*) On le nomme autrement *canal de la jonction des deux mers, canal royal, canal de Riquet*; & la raison de tous ces noms sera facile à voir par la suite. C'est un superbe canal qui traverse la province de *Languedoc*, joint ensemble la Méditerranée & l'Océan, & tombe dans le port de Cette, construit pour recevoir ses eaux.

L'argent ne peut pénétrer dans les provinces & dans les campagnes, qu'à la faveur des commodités établies pour le transport & la consommation des denrées; ainsi tous les travaux de ce genre qui y concourront, seront l'objet des grands hommes d'état, dont le goût se porte à l'utile.

Ce fut en 1664 que M. Colbert qui vouloit préparer de loin des sources à l'abondance, fit arrêter le projet hardi de joindre les deux mers par le canal de Languedoc. Cette entreprise déjà conçue du tems de Charlemagne, si l'on en croit quelques auteurs, le fut certainement sous François I. Dès - lors on proposa de faire un canal de 14 lieues de Toulouse à Narbonne, d'où l'on eût navigué par la riviere d'Aude, dans la Méditerranée. Henri IV. & son ministre y songerent encore plus sérieusement, & trouverent la chose possible, après un mûr examen; mais la gloire en étoit réservée au regne de Louis XIV. D'ailleurs l'exécution de l'entreprise, a été bien plus considérable que le projet de M. de Sully, puisqu'on a donné à ce canal 60 lieues de longueur, afin de favoriser la circulation d'une plus grande quantité de denrées. L'ouvrage dura 16 ans; il fut commencé en 1664, & achevé en 1680, deux ou trois ans avant la mort de M. Colbert; c'est le monument le plus glorieux de son ministere, par son utilité, par sa grandeur, & par ses difficultés.

Riquet osa se charger des travaux & de l'exécution, sur le plan & les mémoires du sieur Andréossi son ami, profond mécanicien, qui avoit reconnu en prenant les niveaux, que Naurause, lieu situé près de Castelnaudari, étoit l'endroit le plus élevé qui fût entre les deux mers. Riquet en fit le point de partage, & y pratiqua un bassin de deux cent toises de long, sur cent - cinquante de large. C'est un des plus beaux bassins que l'on puisse voir; il contient en tout tems sept piés d'eau que l'on distribue par deux écluses, l'une du côté de l'Océan, & l'autre du côté de la Méditerranée. Pour remplir ce bassin, de maniere qu'il ne tarisse jamais, on a construit un réservoir nommé *le réservoir de S. Ferréol*, qui a douze [p. 274] cent toises de longueur, sur cinq cent de largeur, & vingt de profondeur. La forte digue qui lui sert de base, porte l'eau au bassin de Naurause.

L'inégalité du terrain, les montagnes & les rivieres qui se rencontrent sur la route, sembloient des obstacles invincibles au succès de cette entreprise. Riquet les a surmontés; il a remédié à l'inégalité du terrain, par plusieurs écluses qui soutiennent l'eau dans les descentes. Il y en a quinze du côté de l'Océan, & quarante - cinq du côté de la Méditerranée. Les montagnes ont été entr'ouvertes, ou percées par ses soins; il a pourvû à l'incommodité des rivieres & des torrens, par des ponts & des aqueducs sur lesquels passe le canal, en même tems que des rivieres & des torrens passent par - dessous. On compte 37 de ces aqueducs, & huit ponts. En un mot les bateaux arrivent de l'embouchure de la Garonne, qui est dans l'Océan, au port de Cette, qui est dans la Méditerranée, sans être obligés de passer le détroit de Gibraltar. Riquet termina sa carriere & son ouvrage presqu'en même tems, laissant à ses deux fils le plaisir d'en faire l'essai en 1681.

Ce canal a coûté environ treize millions de ce tems - là, qu'on peut évaluer à vingt - cinq millions de nos jours, qui ont été payés en partie par le roi, & en partie par la province de Languedoc.

Il n'a manqué à la gloire de l'entrepreneur, que de n'avoir pas voulu joindre son canal à celui de Narbonne fait par les Romains, & qui n'en est qu'à une lieue; il eut alors rendu service à tout un pays, en sauvant même une partie de la dépense qu'il consumma à percer la montagne de Malpas. Mais Riquet eut la foiblesse de préférer l'utilité de Beziers, où le hasard l'avoit fait naître, au bien d'une province entiere. C'est ainsi qu'il a privé Narbonne, Carcassonne, & Toulouse, des commodités, des ressources, & des avantages de son canal. (D. J.)

Archives du canal du Midi

Il y a de nombreuses pièces d'archives du Canal du Midi aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, aux Archives départementales de la Haute-Garonne, aux Archives historiques de la marine à Vincennes, à la Bibliothèque Nationale François Miterrand, à l'Ecole nationale des ponts et chaussées et même à l'Université de Californie (Berkeley, Davis, San Diego). La collection des manuscrits dite des Cinq cents de Colbert, constituée en 1908 à la Bibliothèque nationale, et quelques peintures et gravures du Musée Paul Dupuy de Toulouse complètent l'ensemble. Mais les véritables Archives du canal du Midi sont situées dans un bâtiment qui leur est dédié, à la direction des Voies Navigables de France (VNF), 8, Port Saint-Etienne, 31000 Toulouse. Elles sont composées d'un fonds ancien qui comporte environ 850 liasses, de toute la comptabilité ancienne du canal depuis sa création, et de toute la comptabilité plus "moderne" lorsque la gestion du canal a été transférée au domaine de l'Etat.

On a notamment :

Thèmes du fonds ancien :

Files1-62 Construction du canal

Files 63-74 Histoire du canal de 1723 à 1779

Files75-95 Police et justice du canal

Files 96-102 Délibérations états du Languedoc

Files 103-130 Vérifications et visites du canal

Files 131-140 Administration du canal après la révolution

Files 141-146 Procès intentés

Files 147-186 Exploitation du canal, péages, tarifs

Files 187 à 250Acquisition des terrains et expropriations Liasses

Files 251-315 Emprises du canal

Files 316-338 Rigoles alimentaires

Files 339-382 Rivières et ruisseaux

Files 383-594 Travaux d'entretien

Files 595-612 Canaux étrangers

Files 613-662 Visites du canal

Files 663-672 Brèches et inondations

Files 673-691 Plantations

Files 692-743 Chômage

Files 744-755 Creusement et dragage

Files756-810 Impositions

Files 811-850 Personnel (bis)

Files 812-850 Personnel

Files 851 et 852 Affermage à la compagnie des chemins de fer du Midi Liasses

Files 853-861 Bibliographie conservée aux archives

Files 862-895 Bornage

Files 896-906 Divers (Histoire 897)

Files 900-901 Inventaire des archives

Files 902-909 Miscellanées

Détail Files1-62 Construction du canal

- 1 - Origine du canal
- 2 - Essai de la rigole
- 3 - Edits de construction
- 4 - Edits de construction : enregistrement
- 5 - Première adjudication des travaux
- 6 - Première adjudication des travaux (suite)
- 7 - Deuxième adjudication des travaux
- 8 - Deuxième adjudication des travaux (suite)
- 9 - Troisième adjudication des travaux
- 10 - Adjudication du fief et péage
- 11 - Travaux extraordinaires : première liquidation
- 12 - Travaux extraordinaires : deuxième liquidation
- 13 - Visites, états d'avancement des travaux
- 14 - Réception des ouvrages
- 15 - Travaux de parachèvement
- 16 - Travaux d'amélioration
- 17 - Organisation du travail, salaires
- 18 - Approvisionnement des matériaux, Ordonnances des Intendants
- 19 - Corollaire à l'exécution des travaux
- 20-26 - Correspondance Riquet-Colbert de 1662 à 1673
- 27 - Correspondance Riquet-Colbert entre 1674 et 1679
- 28 - Lettres de Colbert au Marquis de Seignelay
- 29 - Lettres de Riquet entre 1667 et 1679
- 30 - Lettres de Riquet entre 1662 et 1673
- 31 - Lettres adressées à Riquet
- 32 - Lettres adressées à Colbert entre 1667 et 1672
- 33 - Lettres adressées à Colbert entre 1664 et 1666
- 34 - Collection des cinq-cents de Colbert
- 35 - Financement des travaux
- 36 - Financement : fonds fournis par le Roi
- 37 - Financement : fonds fournis par la Province entre 1667 et 1669
- 38 - Financement : fonds fournis par la Province entre 1671 et 1677
- 39 - Financement des travaux : fermes et gabelles entre 1661 et 1667
- 40 - Financement des travaux : fermes et gabelles entre 1669 et 1682
- 41 - Financement des travaux : fermes et gabelles entre 1673 et 1686
- 42 - Compte rendu par M. André Pouget, directeur général de la ferme des gabelles de Languedoc (1670-1671)
- 43 - Compte rendu par M. André Pouget, directeur général de la ferme des gabelles de Languedoc (1671-1672)
- 44 - Compte de recettes et dépenses faites par M. Ricout pour les affaires de M. Riquet (1672-1673)
- 45 - Financement des travaux : création d'offices en 1666
- 46 - Financement des travaux : création d'offices entre 1668 et 1670
- 47 - Financement des travaux : création d'offices entre 1670 et 1672
- 48 - Financement des travaux : création d'offices en 1671
- 49 - Estats au vray que présente au Roy et à nos seigneurs de son Conseil Pierre Paul Riquet, Seigneur de Bonrepos, des recettes et des dépenses
- 50 - Dépenses de construction du canal et du port de Cette (Sète)
- 51 - Dépenses de construction du canal et du port de Cette de 1669 à 1683
- 52 - Travaux d'amélioration du Canal exécutés sur les indications de Vauban

- 53 - Billets - Lettres de change
- 54 - Lettres de change en 1680
- 55 - Emprunts et dettes contractées par Riquet et ses descendants, 1670-1726
- 56 - Emprunts et dettes contractées par Riquet et ses descendants, 1677-1714
- 57 - Emprunts et dettes contractées par Riquet et ses descendants, 1708-1713
- 58 - Emprunts et dettes contractées par Riquet et ses descendants, 1691-1713
- 59 - Emprunts et dettes contractées par Riquet et ses descendants, 1666-1700
- 60 - Emprunts et dettes contractées par Riquet et ses descendants, 1678-1717
- 61 - Emprunts et dettes contractées par Riquet et ses descendants, 1672-1686
- 62 - Emprunts et dettes contractées par Riquet et ses descendants

Exemple de documents contenus dans les liasses

Liasse n° 1 : Origines

N° de pièce	Analyse	Chronologie
1	« Note qui justifie que Charlemagne avait eu dessein de faire la jonction des deux mers », anonyme.	> 1682
2	« Mémoire concernant le dessein de joindre la mer de l'Océan avec la Méditerranée par les rivières de Garonne et d'Aude », Pierre Reneau, parchemin, 2 pages reliées.	1598
3	« Advis présenté à Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de Richelieu pour la conjonction de la Mer Océane avec la Méditerranée », par Estienne RICHOT et Antoine BAUDAN ingénieurs du Roi, imprimé, 7 pages.	1633
4	« Projet pour la jonction des mers depuis la Garonne à Toulouse jusqu'au port de Narbonne ou de la Nouvelle », anonyme, 6 pages, non reliées.	< 1662
5	« Mémoire dans lequel sont les articles accordés par Sa Majesté pour la construction du Canal », anonyme, parchemin, 10 pages, reliées.	1650
6	Lettre dans laquelle Riquet expose à Colbert son projet de « création d'un canal de jonction des mers Océanes et Méditerranées », Pierre Paul Riquet.	15 nov. 1662
7	Relation jointe à la lettre ci-dessus, parchemin, 3 pages, non reliées.	15 nov. 1662
8	« Advis pour trouver des fonds pour la construction du canal », anonyme, 3 pages.	11 avril 1664
9	« Devis pour la jonction des Mers Océane et Méditerranée », anonyme.	> 1662
10	« Arrêt du Conseil d'Etat » pour la nomination des commissaires pour l'examen du projet.	18 janvier 1663
11	Copie conforme 19 ^{ème} siècle.	11 avril 1664

12	« Ordre de M. Riquet pour fournir à la dépense de deux hommes qu'il a envoyé marquer le chemin du Canal depuis Durfort jusqu'à Naurouze ».	Novembre 1664
13	« Extrait du Procès verbal des commissaires nommés pour l'examen du projet ». Copie conforme 19 ^{ème} siècle.	> 1662 ; < 1665
14	Devis des travaux « que je crois devoir être fait pour la grande rigole de dérivation », Pierre Paul Riquet, parchemin, 4 pages, non reliées.	> 1662
15	« Etat abrégé des frais des travaux qu'il convient de faire pour la communication des Mers en Languedoc », Pierre Paul Riquet, 2 pages.	> 1662
	Ibid.	

Liasse n° 43 : Comptabilité entre 1672 et 1673

N° de pièce	Analyse	Chronologie
1	« Compte des recettes et dépenses faites par M. Ricout pour les affaires de M. Riquet depuis le 1 ^{er} juin 1672 jusqu'au et inclus le dernier novembre 1673 »	1670-1671

Liasse n° 45 : Financement des travaux : Création d'offices en 1666

N° de pièce	Analyse	Chronologie
1	Edit portant création de deux offices de collecteurs des tailles dans chacune des villes et paroisses des 22 diocèses de la Province de Languedoc.	Novembre 1666
2	Commission pour les députés des Etats du Languedoc pour la vente des offices de collecteurs de tailles.	16 novembre 1666
3	Ibid.	
4	Lettres du Roi aux Intendants du Languedoc et au Duc de Verneuil, Gouverneur de la Province, concernant la création des offices de collecteurs de taille.	18 novembre 1666
5	Edit portant création de trois offices d'auditeurs des comptes dans chacune des villes et paroisses de la Province de Languedoc.	Novembre 1666